

CSA SPIP du 30 janvier 2024

Déclaration liminaire



Monsieur le Président,

Le CSA SPIP est enfin associé au sujet de l'impact des Jeux Olympiques sur les SPIP et ses personnels.

Peut-on réellement parler de consultation des représentant.es des personnels quand ce point est seulement mis "pour info" à l'ordre du jour... sans discussion préalable sur le contenu et ce malgré les directives de la circulaire de la Première Ministre en date du 22.11.2023 ? Et quand chaque DISP commence déjà à déployer ses consignes sur ce sujet ? **Il est plus que temps d'entendre la voix des agent.es, par le biais de leurs représentant.es!**

Toute atteinte portée aux congés des personnels est un sujet particulièrement sensible ! Les agent.es et leurs familles ont légitimement besoin de ces temps. Les JO sont organisés en pleine période estivale, lors de laquelle nombreux sont celles et ceux à prendre des congés !

Pour le SNEPAP-FSU, l'organisation des JO ne doit pas entraîner une drastique diminution du droit aux congés pour les personnels.

La fiche "manœuvre RH DAP Jeux Olympiques 2024" préconise un taux de 50% d'agents mobilisés dans les SPIP (dont la ½ en TT) pour les DISP Paris et Marseille "avec adaptation selon les besoins" pour la seule DISP de Paris. Faut-il comprendre que le 50% est un taux minimal ? Combien de personnels doivent être effectivement présents sur site pour que le service puisse réaliser sa mission ?

Ne faudrait-il pas mieux renforcer la permanence plutôt que de maintenir 50% de l'effectif d'un service ?

Comment justifier également la présence obligatoire de tou.tes les DFSPIP ? et de 75% des DPIP ?!

Alors que de nombreux postes de DPIP sont vacants, l'administration continue de presser comme des citrons celles et ceux qui sont en poste (badgeage, astreinte, et maintenant congés!) ... sans réelle perspective de renforts, le prochain concours ne prévoyant que l'ouverture de 33 postes !

Il conviendrait plutôt de se poser des questions opérationnelles au lieu de poser un chiffre générique. **Pour le SNEPAP-FSU, il est indispensable de partir des besoins réels plutôt que de chiffres de bureaucrates.**

Si l'administration centrale laisse une souplesse, permettez-nous de **craindre l'interprétation restrictive que feront certaines DI, connues pour leurs applications peu favorables** aux droits des personnels... Il suffit de penser aux astreintes des DPIP et au télétravail pour justifier notre inquiétude ...

Toutes ces directives laissent craindre que les JO, contrairement à l'événement populaire annoncé, servent plutôt de prétexte à la mise en place d'une politique de répression accrue, dans un contexte de contrôle social généralisé.

Comptez sur le **SNEPAP-FSU** pour défendre les droits des personnels et agir contre une politique pénale de façade !

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

□ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris □ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN